REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU RE
DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRAT

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 040-264001314-20261116-DELIB11_02_26-DE

DU C.C.A.S. DE LABENNE

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	11	9

Date de la convocation
04/11/2026

Séance du **16/11/2026**
L'an deux mil vingt-six
et le 16 novembre à 18H, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Vice-Présidence de Mme Evelyne BOUCLEY

Présents : tous les membres à l'exception
M. P. BECHEFER qui avait donné pouvoir à Mme E. BOUCLEY
Mme W. SORRAING qui avait donné pouvoir à M. PETITJEAN

Absents excusés : Mme CHESSOUX – Mme ANDRE – M. DUBOY

Secrétaire : M. PETITJEAN

N° 2026-16-11/02 : Aides ponctuelles d'urgence 2027

La Vice-Présidente rappelle que la vocation du CCAS est de venir en aide aux personnes les plus démunies et de mener une action générale de prévention et de développement social dans la commune, que l'urgence de certaines situations d'interruption de ressources ou de précarité immédiate nécessite une réactivité incompatible avec les délais de réunion du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration **AUTORISE** à l'unanimité Mme la Présidente et en cas d'empêchement Mme Evelyne BOUCLEY, Vice-Présidente pour décider de l'attribution d'aides financières ponctuelles d'urgence en faveur des administrés de la commune confrontés à de graves difficultés matérielles ou financières inférieures à 500 €.

Les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront prélevées sur les crédits ouverts au budget du CCAS à l'article comptable prévu à cet effet.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19/11/2026
Et publication ou notification
Le 19/11/2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour Copie Conforme
LABENNE le 16 novembre 2026
S.CHESSOUX
Présidente du C.C.A.S

CCAS MAIRIE DE LABENNE